



Contact Pierre-Philippe Grignard – Secrétaire Général
Cell +32 475 80 12 40
Email ppg@izeo.be
Website www.izeo.be

Communiqué de presse

Pour IZEO, les réductions de cotisations sociales obtenues pour les bas salaires grâce au tax-shift doivent être pérennisées !

6 décembre 2018

Grâce au tax shift, les employeurs paient de moins en moins de cotisations sociales depuis 2015. Il faut cependant être attentif à indexer les bornes salariales à partir de 2019 afin de conserver cet avantage. Pour un employeur de la CP 200, les charges sociales patronales de base ont diminué jusqu'à 5,8%¹, entre 2015 et 2019 : un avantage à protéger via l'indexation des bornes salariales pour l'avenir!

Pierre-Philippe Grignard, Secrétaire Général Izeo : « Pour Izeo, le taxshift est, comme le montre les chiffres de l'emploi, un élément positif pour les indépendants et les PME. Cependant, il faut être attentif à ne pas perdre cet avantage. Il faut stabiliser les gains obtenus grâce aux réductions de cotisations sociales pour les employeurs au plus vite et éviter qu'un prochain gouvernement ne supprime le taxshift sous prétexte que les patrons s'en plaindraient. C'est la raison pour laquelle il faut pour l'avenir indexer les bornes salariales. : si l'indexation des salaires est chose normale, celle des bornes salariales également ! »

Les premières mesures de réduction des charges sociales patronales prévues dans le cadre du tax shift ont été initiées en avril 2016. Depuis lors, les salaires ont été indexés selon les dispositions fixées dans chaque commission paritaire.

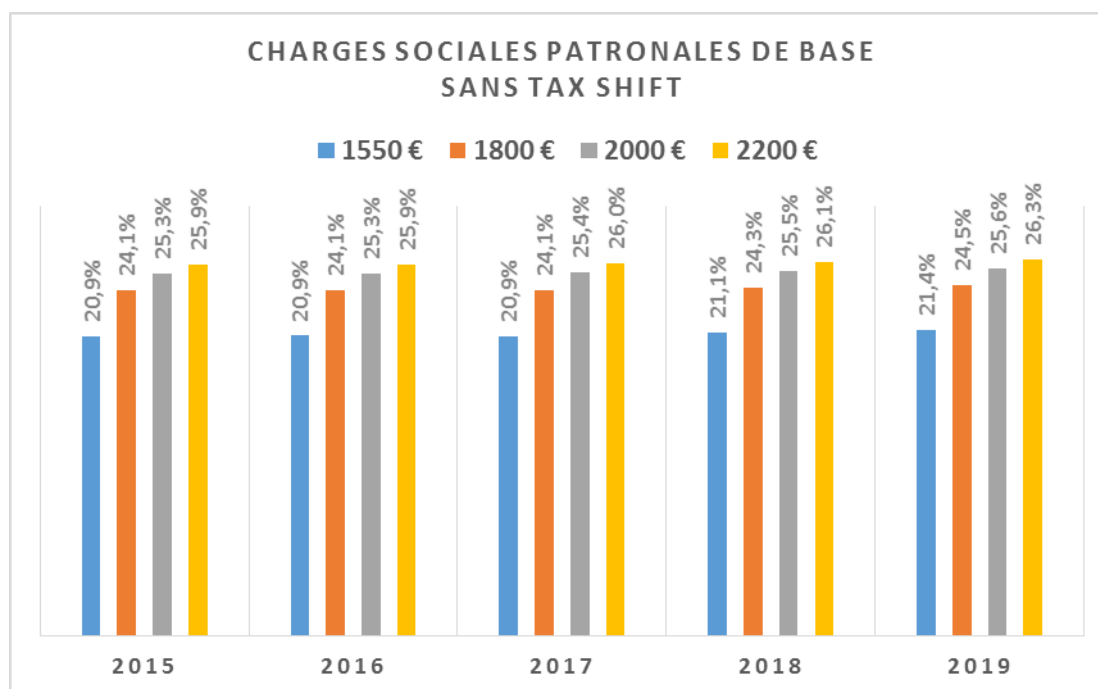
Deux ans et demi plus tard, Izeo a mesuré les effets sur les charges sociales patronales de base pour un(e) employé(e) à temps plein de la commission paritaire 200 (Commission Paritaire Auxiliaire pour Employés) et suivant différents montants de rémunération : 1.550 €, 1.800 €, 2.000 €, 2.200 €.

Bien que les réalités des entreprises peuvent différer en fonction de leur secteur d'activités et du profil de leurs collaborateurs (salaires, temps de travail), la commission paritaire 200 présente l'avantage de rassembler plus de 54.000 entreprises et 400.000 employés.

¹ cfr tableau infra

La comparaison a été faite selon deux scénarios :

- Sans tenir compte des mesures tax shift réalisées à partir de 2016 ²
- En tenant compte des mesures tax shift réalisées à partir de 2016 ³

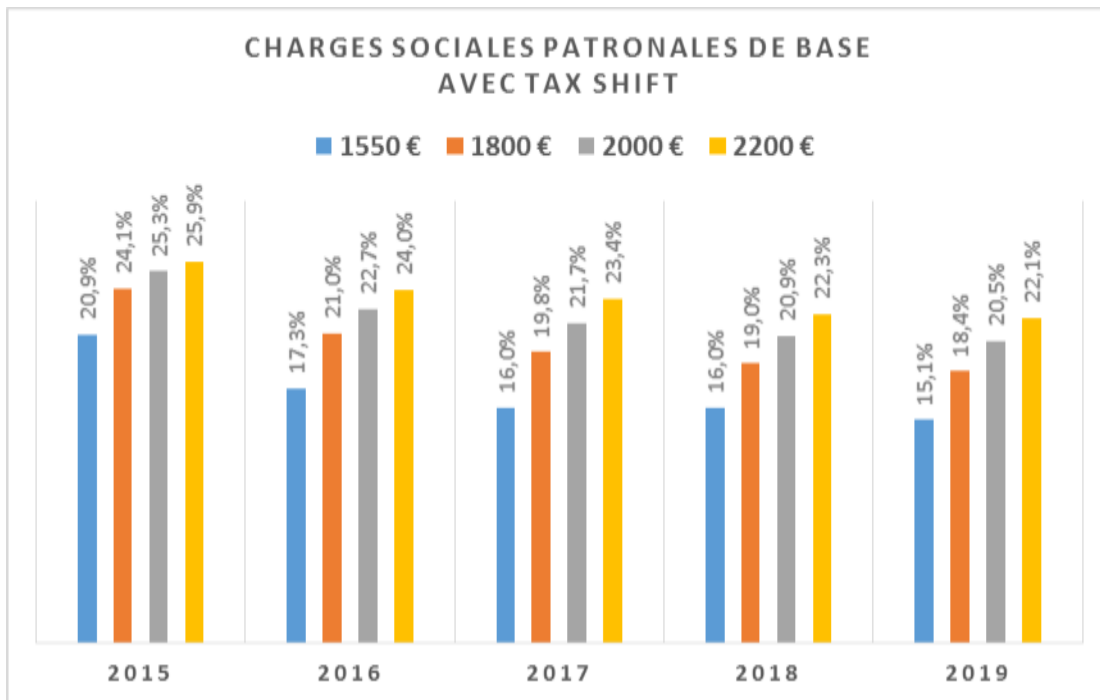


Source : Secrétariat Social Partena – 11/2018

Les charges sociales patronales de base augmentent de 0,3 à 0,5 % selon le salaire de référence, entre 2015 et 2019.

² Les salaires ont été indexés selon les dispositions de la CP 200. La prévision d'indexation des salaires au 01/01/2019 est de 2,17%. Les bornes salariales liées au calcul de la réduction structurelle ont fait l'objet d'une indexation fictive jusqu'en 2018.

³ Les salaires ont été indexés selon les dispositions de la CP 200. La prévision d'indexation des salaires au 01/01/2019 est de 2,17%. Les bornes salariales liées au calcul de la réduction structurelle correspondent aux mesures du tax shift.



Source : Secrétariat Social Partena – 11/2018

Les charges sociales patronales de base diminuent de 3,8 à 5,8% selon le salaire de référence, entre 2015 et 2019.

L'impact du tax shift est plus important pour les bas salaires.

Les mesures liées au tax shift ont indéniablement eu un impact positif sur les charges des entreprises.

Cependant, les employeurs doivent aussi absorber les coûts liés aux indexations salariales fixées dans chaque commission paritaire.

Concernant le calcul de la réduction structurelle, le gouvernement fédéral a planifié l'augmentation des bornes bas salaires pour 2016, 2018 et 2019.

À ce jour, il n'y a pas d'indexation prévue de ces bornes pour les prochaines années.

Afin de garantir et stabiliser les effets du tax shift, Izeo plaide donc pour la mise en place d'un système d'indexation automatique des bornes salariales à partir de 2019.

IZEO

Parce que nous croyons que le développement de l'esprit d'entreprise est bénéfique pour toute la société, la première mission d'IZEO est de défendre la liberté d'entreprendre et les entrepreneurs indépendants, dans le respect de nos valeurs de responsabilité, d'ouverture, d'intégrité, de neutralité politique.

Sur le plan collectif, en tant que mouvement patronal interprofessionnel, IZEO favorise le développement, défend les intérêts et porte les revendications des indépendants et dirigeants de PME.

IZEO siège au CSIPME au niveau fédéral et au Conseil économique et social de la Région Bruxelloise.

Pour agir dans ce but, IZEO s'est constituée sous la forme d'une asbl qui réunit plusieurs milliers d'indépendants et des associations et fédérations professionnelles.

www.izeo.be